



CENTRALES VILLAGEOISES LURE-ALBION

De quoi s'agit-il ?

Le concept de Centrales Villageoises a été développé et déposé par RhonAlpEnergie Environnement (RAEE). Il consiste à créer des sociétés coopératives, locales, portées par des citoyens (avec l'appui éventuel des collectivités), qui œuvrent au développement de centrales de production d'énergie renouvelable, de petites dimensions.

L'objectif de telles sociétés est double :

- elles favorisent **le développement des énergies renouvelables**, de façon concertée à l'échelon local ;
- elles participent à **une prise de conscience collective des habitants** d'un territoire aux questions d'économies d'énergie.

La réappropriation par les citoyens de la politique énergétique nationale, face à la mainmise croissante de grands groupes industriels, est également au centre de la démarche.

Concrètement...

Comme toute société, **la société « Centrales Villageoises Lure-Albion » aura un équilibre économique à atteindre.** Cet équilibre se basera sur la production et la vente d'énergies renouvelables diversifiées et complémentaires (solaire, petit éolien, bois...), voire de services à créer.

Le groupe de citoyens fondateurs bénévoles a décidé de commencer par l'implantation de plusieurs **installations photovoltaïques sur toiture**. L'objectif, d'ici la fin de l'année 2015, est de financer une première opération pour **70-100 kWc de puissance installée** (soit environ 8-9 toitures équipées d'environ 60 m² de panneaux chacune).

L'ensemble de l'opération se doit d'être rentable ; cependant, il est possible d'équiper également quelques bâtiments, moins intéressants sur le plan économique mais qui auront un véritable intérêt collectif. **Nous pensons ainsi qu'équiper le complexe intercommunal culturel et sportif aurait un vrai sens pour le territoire.**

Les propriétaires loueraient leur toiture pour environ 3 €/m²/an de panneaux installés.

Les sociétaires seraient rémunérés à un taux légèrement supérieur au livret A.

L'essentiel des bénéfices (qui seront modestes) seront réinvestis dans la société pour de nouveaux projets collectifs. Ainsi, propriétaires et sociétaires partageront une démarche collective et citoyenne en faveur des énergies renouvelables.





Quelles motivations animent le groupe fondateur ?

Les objectifs communs qui motivent le groupe de citoyens fondateurs (une dizaine d'habitants bénévoles de la Communauté de communes du Pays de Banon) et qui constitueront l'objet de la future société coopérative sont :

- **l'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'énergie produite ;**
- **le développement et la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie.**

Au-delà de ces deux axes majeurs, le groupe fondateur se retrouve également dans sa volonté commune :

- **de se (ré)approprier localement la question de l'énergie ;**
- **de regrouper les habitants, associations, entreprises et collectivités d'un même territoire dans un projet coopératif.**

Si le projet immédiat vise à installer des toitures photovoltaïques, notre volonté est également d'imaginer, dans l'avenir, d'autres formes d'actions.

Le territoire et les partenaires envisagés pour la société

Le rayon d'intervention de la société est envisagé sur tout le territoire constitué par **les 12 communes de la Communauté de communes du Pays de Banon, et les communes limitrophes.**

L'objectif est d'associer :

- **des propriétaires fonciers** qui accepteront de louer une partie de leur propriété à la société ;
- **des sociétaires** (personnes physiques ou morales) qui entrèrent au capital de la société et décideront des opérations à engager ;
- **des communes, la communauté de communes et d'autres collectivités** qui pourront intervenir soit au titre de l'une ou l'autre des catégories ci-dessus, soit au travers de prêts à taux zéro, de subventions ou encore en tant que relais vers les citoyens et autres financeurs potentiels.

À première vue, au regard des expériences menées en Rhône-Alpes, **nous estimons que le capital de départ à réunir, via les différents sociétaires, pour mener à bien une première opération de 70-100 kWc installés, est de l'ordre de 50 000 € minimum.** Le complément sera apporté par des emprunts et d'éventuelles subventions.

Comment puis-je agir ?

Je suis propriétaire d'une toiture d'au moins 50 m², orientée en direction du sud (sud-est ou sud-ouest), sur le territoire ci-dessus : je peux la louer à la société « SCIC - SAS Centrales Villageoises Lure-Albion ». Après un premier examen par les membres de la société, un diagnostic plus fin sera mené par un bureau d'études. Les toitures qui seront équipées seront louées pour une période minimale de 20 ans. A l'issue de cette période, le bail prévoira une cession de l'équipement au propriétaire ou une reconduction du bail avec des conditions à redéfinir.

Je souhaite investir en faveur des énergies renouvelables, quel que soit l'endroit où j'habite : je peux devenir sociétaire de la « SCIC - SAS Centrales Villageoises Lure-Albion » et acquérir une ou plusieurs parts afin de financer des projets locaux de production d'énergie. Je participerai alors aux décisions de la société quant aux actions à réaliser, à la répartition des bénéfices... Le montant d'une part est fixé à 100 €.

Des questions ? Un contact ?

lurealbion@centralesvillageoises.fr



Nos soutiens

Le projet de « SCIC - SAS Centrales Villageoises Lure-Albion » doit son existence au soutien technique et financier de :

